



RAPPORT FINANCIER 2019



Rapport de gestion

1



1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

1.1. SITUATION BILANTAIRE

ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **investissements de l'année** s'élèvent à 146.209 milliers €, et se répartissent comme suit :

- Les principales acquisitions en immobilisations en cours sont :
- 103.027 milliers € relatifs à la réalisation du programme des travaux ;
 - 13.179 milliers € liés aux travaux relatifs à la sécurisation de l'alimentation en eau (Schéma directeur de Production) ;
 - 13.045 milliers € pour les nouveaux raccordements ;
 - 4.998 milliers € pour les réparations préventives des fuites sur conduites, appareils et raccordements ;
 - 1.292 milliers € de projets informatiques ;
 - 1.414 milliers € d'autres travaux.

Les autres acquisitions sont composées de coûts pour l'obtention de :

licences informatiques	>	239 milliers €
certificats verts	>	2.280 milliers €
autres biens incorporels	>	3.271 milliers €
outillage	>	911 milliers €
meublier et matériel roulant	>	2.553 milliers €

Les **amortissements actés**, y compris exceptionnels durant l'exercice, s'élèvent à 98.637 milliers € répartis de la manière suivante :

- 96.799 milliers € pour les immobilisations corporelles
- 1.838 milliers € pour les immobilisations incorporelles

Les extournes d'amortissements sur les sorties d'actifs s'élèvent à 9.406 milliers € contre 5.180 milliers € durant l'exercice précédent et concernent principalement la vente de bâtiments (4.881 milliers €), dont le bâtiment administratif de Mons, la vente d'installations, machines et outillages (1.434 milliers €) et de mobilier et matériel roulant (3.091 milliers €).

Enfin, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est en hausse de 43.377 milliers €, passant de 1.651.546 milliers € au 31 décembre 2018 à 1.694.923 milliers € au 31 décembre 2019.

La ventilation des immobilisations en valeur nette comptable est reprise dans l'annexe aux comptes annuels.

Immobilisations financières

Les **immobilisations financières** sont en augmentation de 655 milliers €, elles s'élèvent à 8.303 milliers € au 31 décembre 2019.

Ceci est principalement dû à l'attribution par Ethias de 79 parts dans le capital d'EthiasCo pour un montant de 680 milliers €, suite à la transformation de la forme sociale de l'association d'assurance mutuelles Ethias Droit Commun en une société coopérative à savoir Ethias Co sprl. A ce montant, il convient d'ajouter 18,5 milliers € de cautionnements versés en numéraires et de tenir compte du rachat des parts de Terranova SA à concurrence de 43,5 milliers €.

Créances à plus d'un an

Les **créances à plus d'un an** se montent à 19.589 milliers € au 31 décembre 2019. 15.000 milliers € sont constitués par une autre créance à plus d'un an, relative à un subside accordé par le Gouvernement wallon dans le cadre du schéma régional des ressources en eau, ainsi qu'un subside pour le SPW Centre Ardenne à concurrence de 4.500 milliers €. Le solde est composé de créances diverses, dont la principale, à hauteur de 43 milliers €, porte sur des soldes de remboursements d'emprunts dus par des associés de la société.

Stocks et commandes en cours d'exécution

La valeur nette des **stocks** se monte à 3.757 milliers € en diminution de 483 milliers €. Cette baisse est principalement due au sur-stockage en 2018 liés au renouvellement des contrats. Par ailleurs, la nouvelle stratégie mise en œuvre en matière de marchés publics de travaux impose aux sous-traitants de fournir du matériel qui auparavant était mis à leur disposition par la SWDE au départ des stocks.

La rubrique **commandes en cours d'exécution**, s'élève à 6.790 milliers €, soit une hausse de 15 milliers € par rapport à 2018 (6.775 milliers €).

Créances à un an au plus

Les créances à 1 an au plus sont en augmentation, passant de 50.897 milliers € à 53.077 milliers €.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- L'augmentation des créances clients, à concurrence de 605 milliers €
- L'augmentation des factures à établir et notes de crédit à recevoir pour un montant de 761 milliers €
- L'augmentation des créances douteuses de 11.679 milliers €. Ces créances sont isolées des autres créances commerciales et font l'objet, comme prévu par le plan comptable de l'eau, de réductions de valeur dont le taux varie en fonction de l'ancienneté de la créance :

Au-delà d'un an	>	30%
Au-delà de deux ans	>	75%
Au-delà de trois ans	>	100%

- L'augmentation des réductions de valeur de 9.343 milliers €.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Le montant de la trésorerie s'élève à 162 millions € à fin décembre 2019.

Ce niveau de trésorerie se justifie par le fait que la SWDE a souscrit deux emprunts de 25 millions € auprès de la BEI au cours du mois de novembre afin de faire face à des besoins de trésorerie conséquents programmés à partir de l'exercice 2020.

Par ailleurs, un montant de 30 millions € destiné au financement complémentaire du fonds de pension de la société sera transféré à ce dernier dans le courant de l'année 2020 conformément à l'échéancier prévu en la matière.

La trésorerie comprend également le montant de la redevance assainissement (CVA) destinée à la SPGE. Cette redevance est comprise dans les factures et reversée trimestriellement à la SPGE. Le prochain versement est prévu le 31/01/2020 et s'élève à environ 83 millions €.

Tenant compte de la dégradation progressive de la trésorerie dès 2020 eu égard à du plan financier et notamment de l'accélération programmée des dépenses liées au Schéma directeur de Production, l'horizon de placement pour la majeure partie des fonds disponibles est limité.

Ces diverses situations obligent la SWDE à maintenir des capitaux importants sur des comptes très liquides.

Le niveau de trésorerie devrait toutefois diminuer dans les mois à venir.

Les comptes de régularisation de l'actif

Les **comptes de régularisation de l'actif** s'élèvent à 122.973 milliers € au 31 décembre 2019 et se répartissent comme suit :

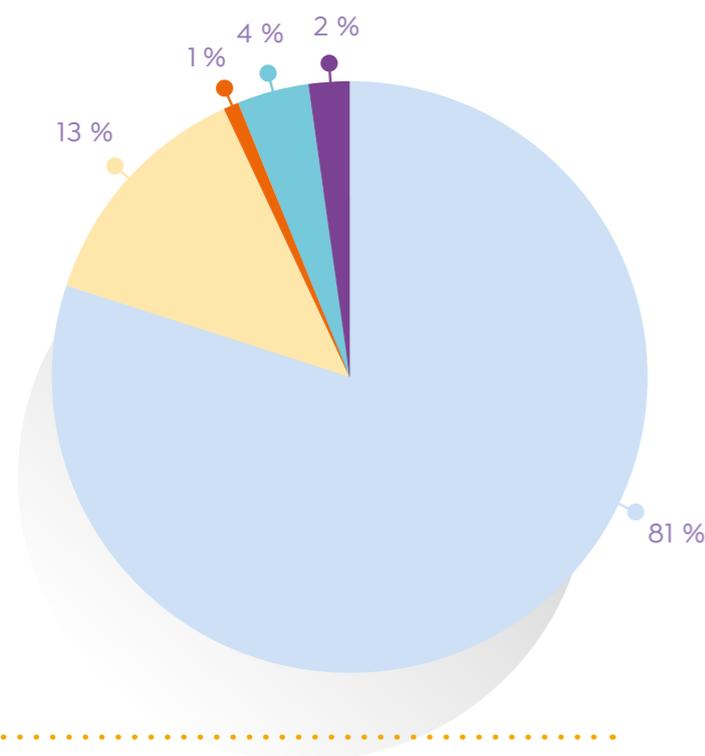
- L'ajustement du CVA pour un total de 69.462 milliers €
- Le solde de l'amortissement en 20 ans de la prime unique 2015 relative à l'assurance pensions comptabilisée pour 49.500 milliers €
- Le solde à amortir du goodwill constaté lors de la fusion avec l'AIE et Aquasambre pour la somme de 1.662 milliers €
- Le report du solde des charges patronales de dotation à l'assurance pension dans le cadre de la fusion avec Aquasambre de 1.533 milliers €
- Les diverses charges à reporter au niveau des biens et services divers et autres charges d'exploitation à concurrence de 496 milliers €
- Les produits à recevoir de l'AVIQ pour 213 milliers €
- Des produits accessoires divers 73 milliers €
- Des intérêts créditeurs et autres produits acquis pour 34 milliers €.

PASSIF

Capital

Au 31/12/2019, le capital social de la SWDE a augmenté de 337 milliers €, par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 1.253.197 milliers €, suite à la reprise de l'intégralité du réseau de distribution d'eau de la commune de Beloeil.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
(NOMBRE DE PARTS)



- Communes
- Région wallonne & SPGE
- Sociétés publiques financières
- Intercommunales
- Provinces

Plus-values de réévaluation

Le poste **plus-values de réévaluation** s'élève à 23.343 milliers € au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2012, la pleine propriété des installations de distribution d'eau réalisées dans la région de Charleroi dans le cadre de la réparation des dégâts miniers avait été cédée à titre gratuit à la SWDE par le Service Public de Wallonie. Une plus-value de réévaluation avait été enregistrée pour la valeur nette comptable de ces biens qui s'élevait à 31.831 milliers €. Chaque année, un montant de 1.061 milliers € d'amortissement de la plus-value de réévaluation est transféré en réserves disponibles.

Réserves

L'accroissement de 2.116 milliers € du montant total des **réserves** de 70.223 milliers € au 31 décembre 2019 s'explique par le transfert du montant de l'amortissement de la plus-value de réévaluation mentionné ci-dessus en réserves disponibles ainsi que par l'affectation partielle du bénéfice de l'exercice de 2.595 milliers € à la réserve légale pour 130 milliers € et aux réserves disponibles pour 925 milliers € (le solde de l'affectation est constitué par des dividendes à concurrence de 1.540 milliers €).

Subsides en capital

S'élevant à 169.311 milliers € au 31 décembre 2018, les **subsides en capital** atteignent 188.361 milliers € au 31 décembre 2019, soit une hausse de 19.050 milliers € (+ 11,25 %). La majorité de ces subsides correspond, conformément au schéma de comptabilisation spécifiquement prévu par le plan comptable de l'eau, à la partie financée par les clients dans le cadre d'extensions du réseau et de la pose de nouveaux raccordements.

Cette rubrique a toutefois également enregistré, en 2019, un subside régional à hauteur de 8.500 milliers € destiné à contribuer au financement de travaux relatifs à l'alimentation en eau de la région Centre-Ardenne.

Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2019, les provisions s'élèvent à 26.514 milliers € alors qu'en 2018 le montant était de 13.036 milliers €.

En 2019, une provision complémentaire d'un montant de 7.518 milliers € en matière de ressources humaines a été comptabilisée pour couvrir la reconversion et le coût de reclassement d'une partie du personnel.

En outre, une provision d'un montant de 5.250 milliers € a été constituée pour couvrir l'impact de la crise COVID-19 et notamment celui relatif à la mise en place d'un mécanisme de soutien spécifique au paiement de la facture d'eau pour les personnes impactées économiquement par la crise du COVID-19 et celui relatif à des retards de paiement et des créances irrécouvrables.

Dettes à plus d'un an

Au mois de juillet, la société a procédé à une première émission d'un Green Bond à partir du programme de billets de trésorerie pour un montant de 10 millions €, sur une maturité de 8 ans.

En novembre, deux tirages de 25 millions € ont été effectués sur la ligne de crédit ouverte auprès de la BEI pour une durée de 20 ans. Une formule à taux fixe et une à taux variable ont été retenues.

Un MTN de 5 millions € est arrivé à échéance au mois de juillet et n'a pas fait l'objet d'un renouvellement.

Le recours au financement devrait être plus régulier dans les années à venir suivant ainsi la hausse programmée des dépenses liées au Schéma Directeur de Production.

Les dettes commerciales à long terme comprennent la dette de la SWDE vis-à-vis de la société Igretec dans le cadre du dossier d'acquisition du bâtiment de Couillet. Un montant de 958 milliers € a été transféré vers les dettes à un an au plus.

Dettes à un an au plus

Les **dettes à plus d'un an échéant dans l'année** enregistrent une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 2.570 milliers €. Cet écart est principalement justifié par le début du remboursement, en 2020, des deux nouveaux emprunts BEI (50 millions €).

L'échéance EMTN de juillet 2020 (redescendue en dettes à court terme) s'élève à 5.000 milliers € comme lors de l'exercice 2019.

Idem pour le Green Bond dont le remboursement total du capital est prévu à son échéance en 2027. L'impact sur les dettes CT se fera donc ressentir totalement en 2026.

On observe également une hausse de 26.792 milliers € des **dettes commerciales** et principalement des comptes fournisseurs à hauteur de 12.848 milliers €. En effet, 2018 avait

vu, suite à la réorganisation informatique et comptable, le paiement anticipé de nombreuses factures fournisseurs en fin d'exercice. A cela, il convient d'ajouter un accroissement de 13.944 milliers € relatifs aux factures à recevoir et notes de crédit à émettre.

Au cours de l'exercice, nous avons procédé à 7 émissions de billets de trésorerie court terme pour un montant cumulé de 9,5 millions € sur des maturités inférieures à 1 an.

Enfin, les dettes fiscales, salariales et sociales sont en diminution de 28.528 milliers € suite, principalement, au transfert d'un montant de 30 millions € à destination du fonds de pension conformément au plan prédéfini en date du 18 janvier 2018.

Produits d'exploitation

Le **chiffre d'affaires**, hors assainissement est en hausse de 0,79 % pour s'établir à 317.134 milliers € au 31 décembre 2019.

Cette hausse est due principalement aux augmentations des redevances CVD pour 708 milliers €, des ventes d'eau aux tiers pour 1.961 milliers € et aux locations de compteurs pour 38 milliers €.

En application de la loi comptable et du principe de réalité économique, le chiffre d'affaires d'un exercice doit être calculé sur base des volumes fournis physiquement sur la même période. Or le cycle de facturation des consommations CVD s'étalant sur l'année, le chiffre d'affaires annuel comprend donc une estimation des volumes livrés sur l'exercice qui seront facturés l'exercice suivant, soit un montant de 106.510 milliers €. La méthode d'estimation des produits annuels est basée sur des données historiques de facturation. Elle tient compte de la moyenne pondérée des trois dernières années de facturation annuelle.

Par ailleurs, le mode de calcul d'estimation des consommations soumises au CVD a été affiné et prend en compte également une estimation des régularisations des consommations 2019 qui seront enregistrées au cours des années N+2 et suivantes. L'estimation actuelle des notes de crédit à établir s'élève à 2.020 milliers € pour l'année 2019.

La **production immobilisée** est en hausse de 494 milliers €. Cette rubrique est constituée des sorties magasins, des prestations du personnel SWDE et des surcharges stocks et frais généraux appliqués sur les prestations réalisées en régie ou via sous-traitance externe en matière d'immobilisations. Cet auto-investissement, qui constitue un produit d'exploitation, est porté à l'actif du bilan et neutralise les charges d'exploitation afférentes.

Les **autres produits d'exploitation** sont en hausse de 1.529 milliers €, pour s'établir à 26.673 milliers €. On observe principalement l'augmentation de 553 milliers € des recettes de recouvrement liées à l'envoi de mises en demeure pour les acomptes impayés ainsi qu'à l'augmentation des tarifs des frais de rappel, du nombre de compteurs et des difficultés de paiement.

On note également la hausse, à concurrence de 504 milliers €, des facturations pour la location d'emplacement d'antennes de mobilophonies, ainsi que pour l'accès à ces lieux.

La valorisation de la production propre d'électricité sous forme de certificats verts a augmenté de 181 milliers €.

La prise en compte de l'étalement des 2% irrécupérables pour le CVA est en augmentation de 335 milliers €.

Les **produits non récurrents d'exploitations** se chiffrent à 2.741 milliers € au 31 décembre 2019. Ils se composent de plus-values réalisées suite à la vente de biens immobilisés, de rectification de montants trop perçus et d'amendes dues par les fournisseurs.

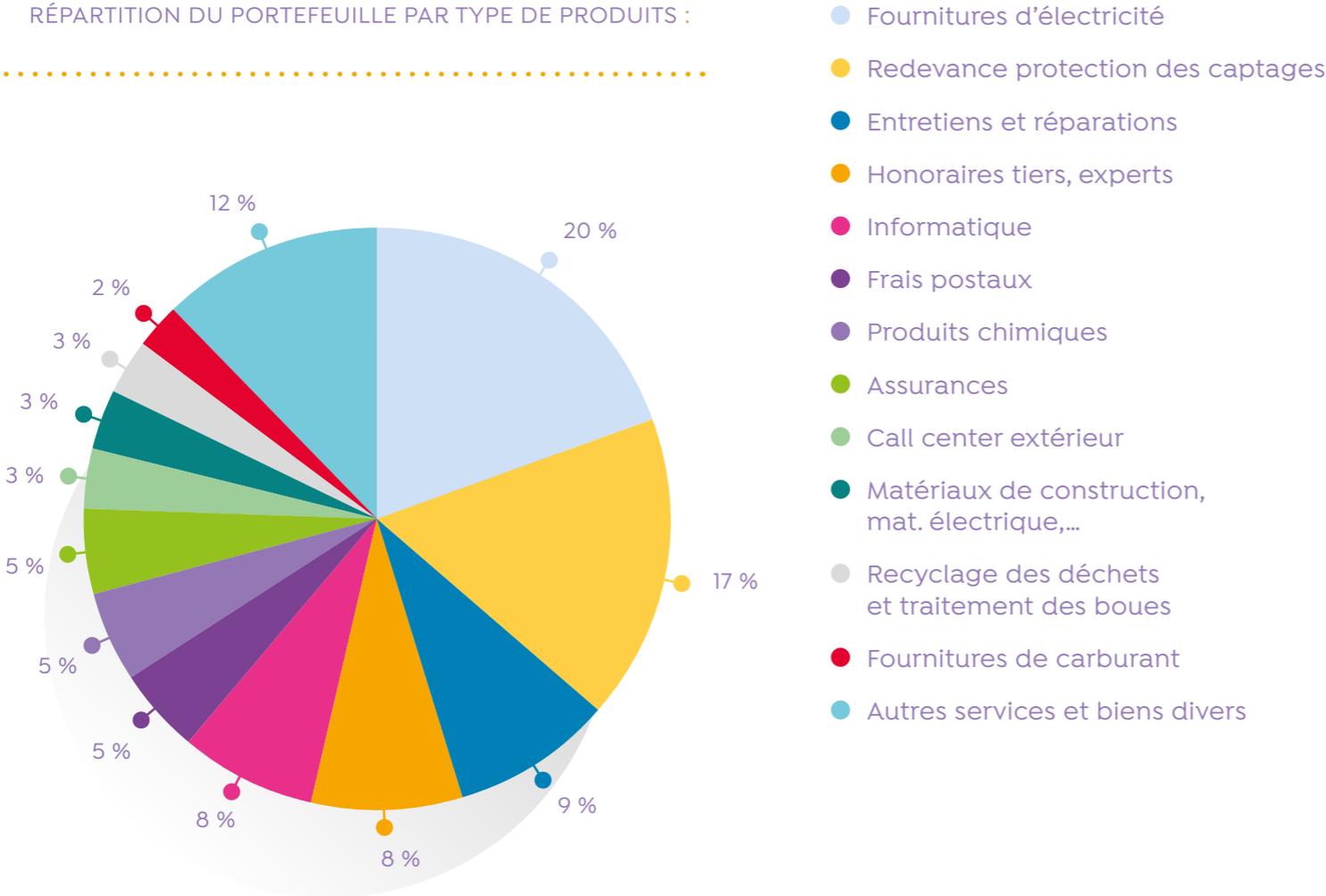
Charges d'exploitation

Les **approvisionnements et marchandises** s'élèvent à 48.063 milliers € au 31 décembre 2019 par rapport à 45.252 milliers € au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 2.811 milliers € (6,21 %) provenant essentiellement de l'achat d'eau à des tiers avec une augmentation de 1.670 milliers € et de la sous-traitance d'exploitation à raison de 1.647 milliers €. Il y a toutefois une diminution pour les opérations relatives aux stocks magasins de 504 milliers €.

Les **services et biens divers** hors assainissement s'élèvent pour cet exercice 2019 à 69.725 milliers € contre 68.634 milliers € pour l'exercice 2018, soit une hausse de 1.091 milliers €.

Le total de cette rubrique se répartit comme suit :

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR TYPE DE PRODUITS :



Les **rémunérations et charges salariales** s'établissent à 110.353 milliers € contre 107.019 milliers € en 2018, soit une hausse de 3.334 milliers €. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de 2% de la cotisation patronale à l'assurance pension (1.152 milliers €) et à l'impact de l'indexation des salaires de 2018 (1.742 milliers €), à l'impact financier de promotions octroyées à certains membres du personnel ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'ETP suite à l'accélération des recrutements.

En ce qui concerne les **dotations, réductions de valeurs et provisions**, on observe principalement d'une part, la dotation complémentaire à la provision pour le personnel de 7.518 milliers € et d'autre part la provision de 5.250 milliers € pour couvrir l'impact de la crise COVID-19.

La variation de 2.225 milliers € sur les **autres charges d'exploitation** s'explique principalement par la moins-values/réalisation créances commerciales eau pour 2.147 milliers €.

Les **charges non récurrentes** s'élèvent à 516 milliers €. Elles résultent essentiellement de moins-values constituées pour un montant de 321 milliers € suite à la vente de bâtiments et d'une charge d'un montant de 164 milliers € suite à la reprise de Beloeil. Le solde est constitué de pénalités, amendes et charges diverses.

Résultat financier

Les **produits financiers** (hors subsides en capital) enregistrent une baisse d'environ 10% par rapport à l'exercice précédent liée principalement à la baisse des plus-values sur actifs circulants partiellement accentuée par une légère baisse des intérêts perçus.

Le poste le plus important dans les produits financiers reste toutefois les produits générés par les subsides en capitaux qui, eux, ont augmenté en 2019 de près de 8,53%.

Des **produits non récurrents** ont été comptabilisés pour 875 milliers € dont 680 milliers € suite à la transformation d'Ethias DC en EthiasCo (voir immobilisations financières). Aucun décaissement n'a toutefois eu lieu lors de la prise de participation dans le capital d'EthiasCo en 2019. La valeur de la participation de la SWDE a été déterminée en fonction du paiement de la prime d'assurance travail/maladie professionnelle payée en 2016 à l'assureur et prise en charge par la SWDE au cours de ce même exercice. En outre, des plus-values sur réalisation d'immobilisations financières ont été comptabilisées à hauteur de 195 milliers €.

Le niveau des **charges financières** diminue de 12% par rapport à 2018 (- 1.287 milliers €). Cette situation s'explique par le faible niveau des taux d'intérêt des nouveaux financements en 2020 (Green Bond en juillet pour 10 millions € et emprunts BEI en novembre pour 50 millions €) de même que par l'échéance de 2 MTN en 2018 et 2019 qui, a contrario, supportaient un niveau de rémunération élevé. Le remboursement progressif des «anciens» emprunts participe également à cette baisse.

Charges fiscales de l'exercice

Les **impôts sur le résultat** passent de 242 milliers € en 2018 à 296 milliers € en 2019.

Cette rubrique comprend les précomptes mobiliers versés dans le cadre des intérêts perçus et des produits sur les immobilisations financières à concurrence de 249 milliers € ainsi que la charge fiscale estimée à 46 milliers € dans le cadre de l'imposition des personnes morales.

2. Principaux risques et incertitudes

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, la SWDE a mis en place un plan spécifique de continuité de ses activités (P.C.A.) pour :

- limiter les effets de la pandémie sur son personnel et ses sous-traitants
- continuer à remplir les missions qui lui sont confiées notamment pour la fourniture d'eau potable
- maintenir l'activité au niveau de service le plus élevé possible tout en protégeant le personnel exposé
- limiter les conséquences socio-économiques tant internes qu'externes à l'entreprise.

Ce plan de continuité des activités prévoit des stratégies d'intervention qui sont ajustées en fonction des directives émises par les Autorités Gouvernementales suivant l'évolution de la situation sanitaire en Belgique.

Afin d'assurer la continuité de l'alimentation en eau potable, la SWDE a pris des mesures pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement de certains produits chimiques nécessaires au processus de traitement de l'eau.

Des dispositions pour reconcentrer les activités des équipes sur les opérations urgentes ou nécessaires pour garantir la continuité de l'alimentation en eau ont été prises.

A l'heure actuelle, la crise COVID-19 a un impact relativement faible sur la consommation d'eau. Toutefois les effets économiques de cette crise risquent bien d'avoir un impact sur le recouvrement des factures de nombreux ménages, des personnes isolées ou des entreprises en faillite.

Durant l'année 2019, la SWDE a procédé à l'actualisation des projections des engagements de pensions. Au 31 décembre 2019, la SWDE respecte les engagements de financement minimum légal tels que prévus en assurance de groupe.

3. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Un arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2020 a obligé la SWDE, en sa qualité de distributeur, de constituer une provision pour risques et charges à concurrence de 5.250 milliers € sur l'exercice 2019 pour couvrir l'impact de la crise COVID-19 et notamment celui relatif à la mise en place d'un mécanisme de soutien spécifique au paiement de la facture d'eau pour les personnes impactées économiquement par la crise du COVID-19 et celui relatif à des retards de paiement et des créances irrécouvrables.

Cette provision a été actée dans les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4. Activités en matière de recherche et développement

12

Comme par le passé, la Société, en 2019, a maintenu ses efforts de recherche et développement dans les matières de la gestion à distance, de la qualité de l'eau et des techniques de potabilisation.

5. Existence de succursales

La SWDE ne dispose pas de succursales au sens de l'article 3 : 6 5° du CSA.

6. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Néant.

7. Utilisation des instruments financiers

La SWDE utilise des instruments de couverture de taux d'intérêt pour réduire son exposition aux risques de taux et pour optimiser la structure de ses dettes.

8. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Nous n'avons pas identifié de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

9. Comité d'audit

La Société n'a pas constitué un Comité d'audit au sens de l'article 7 : 99 du CSA.

Fait à Verviers, le 23 avril 2020

Madame Aurore TOURNEUR
Présidente du Conseil d'administration

Bilan et compte de résultats

au 31 décembre 2019

2



1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF

Variation 12/2019 - 12/2018

ACTIF (montants en milliers €)	31/12/2019	31/12/2018	Montant	%
ACTIFS IMMOBILISES	1.703.226	1.659.195	44.031	2,65%
Frais d'établissement	0	0	0	0,00%
Immobilisations incorporelles	6.920	5.561	1.359	24,45%
Immobilisations corporelles	1.688.002	1.645.985	42.017	2,55%
Terrains et constructions	265.597	269.498	-3.901	-1,45%
Installations, machines et outillage	1.266.756	1.224.442	42.315	3,46%
Mobilier et matériel roulant	8.118	9.155	-1.037	-11,33%
Location-financement et droits similaires	0	0	0	0,00%
Autres immobilisations corporelles	282	296	-13	-4,55%
Immobilisations en cours et acomptes versés	147.248	142.595	4.653	3,26%
Immobilisations financières	8.303	7.648	655	8,56%
ACTIFS CIRCULANTS	390.862	363.159	27.703	7,63%
Créances à plus d'un an	19.589	20.104	-515	-2,56%
Stocks et commandes en cours d'exécution	10.547	11.015	-468	-4,25%
A. Stocks	3.757	4.240	-483	-11,39%
B. Commandes en cours d'exécution	6.790	6.775	15	0,22%
Créances à un an au plus	76.034	68.339	7.694	11,26%
A. Créances commerciales	53.076	50.897	2.180	4,28%
B. Autres créances	22.957	17.443	5.514	31,61%
Placements de trésorerie	31.439	28.132	3.307	11,75%
Valeurs disponibles	130.280	108.283	21.997	20,31%
Comptes de régularisation	122.973	127.285	-4.312	-3,39%
TOTAL DE L'ACTIF	2.094.087	2.022.354	71.734	3,55%

PASSIF

Variation 12/2019 - 12/2018

15

PASSIF (montants en milliers €)	31/12/2019	31/12/2018	Montant	%
CAPITAUX PROPRES	1.429.826	1.409.351	20.475	1,45%
Capital	1.147.900	1.147.529	370	0,03%
Capital souscrit	1.253.197	1.252.861	337	0,03%
Capital non appelé (-)	-105.298	-105.332	34	-0,03%
Primes d'émission	0	0	0	0,00%
Plus-values de réévaluation	23.343	24.404	-1.061	-4,35%
Réserves	70.223	68.107	2.116	3,11%
Réserve légale	23.350	23.221	130	0,56%
Réserves indisponibles	4.954	4.954	0	0,00%
Réserves immunisées	0	0	0	0,00%
Réserves disponibles	41.918	39.932	1.986	4,97%
Résultat à reporter	0	0	0	0,00%
Subsides en capital	188.361	169.311	19.050	11,25%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	26.514	13.036	13.479	103,40%
Provisions pour risques et charges	26.514	13.036	13.479	103,40%
Impôts différés	0	0	0	0,00%
DETTES	637.747	599.967	37.779	6,30%
Dettes à plus d'un an	323.180	290.462	32.718	11,26%
Dettes financières	314.940	281.274	33.667	11,97%
Dettes commerciales	8.207	9.164	-958	-10,45%
Acomptes reçus sur commandes	33	24	9	35,88%
Autres dettes	0	0	0	0,00%
Dettes à un an au plus	302.892	297.987	4.905	1,65%
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	27.750	25.180	2.570	10,21%
Dettes financières	5.000	1.500	3.500	233,33%
Dettes commerciales	207.682	180.891	26.791	14,81%
Acomptes reçus sur commandes	9.364	10.142	-778	-7,67%
Dettes fiscales, salariales et sociales	44.256	72.784	-28.529	-39,20%
Autres dettes	8.840	7.491	1.349	18,01%
Comptes de régularisation	11.675	11.518	157	1,36%
TOTAL DU PASSIF	2.094.087	2.022.354	71.734	3,55%

2. COMPTE DE RÉSULTATS

16

Montants en milliers € (hors assainissement)	Variation 12/2019 - 12/2018			
	31/12/19	31/12/18	Montant	%
Chiffre d'affaires et variation des en-cours	317.149	314.394	2.755	0,88%
Production immobilisée	31.067	30.573	494	1,62%
Autres produits d'exploitation	26.673	25.144	1.529	6,08%
Produits d'exploitation récurrent	374.890	370.111	4.778	1,29%
Approvisionnements et marchandises	-48.063	-45.252	-2.812	6,21%
Services et biens divers	-69.725	-68.634	-1.091	1,59%
Rémunérations, charges sociales et pensions	-110.353	-107.019	-3.334	3,12%
Amortissements	-98.317	-98.634	317	-0,32%
Recouvrement créances commerciales	-16.328	-15.622	-706	4,52%
Provisions	-13.479	-344	-13.134	3814,35%
Autres charges d'exploitation	-17.298	-17.451	153	-0,88%
Charges d'exploitation récurrent	-373.562	-352.956	-20.606	5,84%
Résultat d'exploitation récurrent	1.327	17.155	-15.828	-92,26%
Produits d'exploitation non récurrents	2.741	713	2.028	284,30%
Charges d'exploitation non récurrentes	-516	-5.423	4.907	-90,49%
Résultat d'exploitation non récurrent	2.226	-4.710	6.935	-147,26%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3.553	12.446	-8.893	-71,45%
Produits financiers récurrents	7.879	7.523	356	4,73%
Produits financiers non récurrents	875	0	875	0,00%
Charges financières récurrentes	-9.422	-10.709	1.287	-12,02%
Charges financières non récurrentes	0	0	0	0,00%
RÉSULTAT FINANCIER	-668	-3.185	2.517	-79,03%
Charges fiscales de l'exercice	-291	-242	-49	20,05%
RÉSULTAT NET	2.595	9.018	-6.424	-71,23%

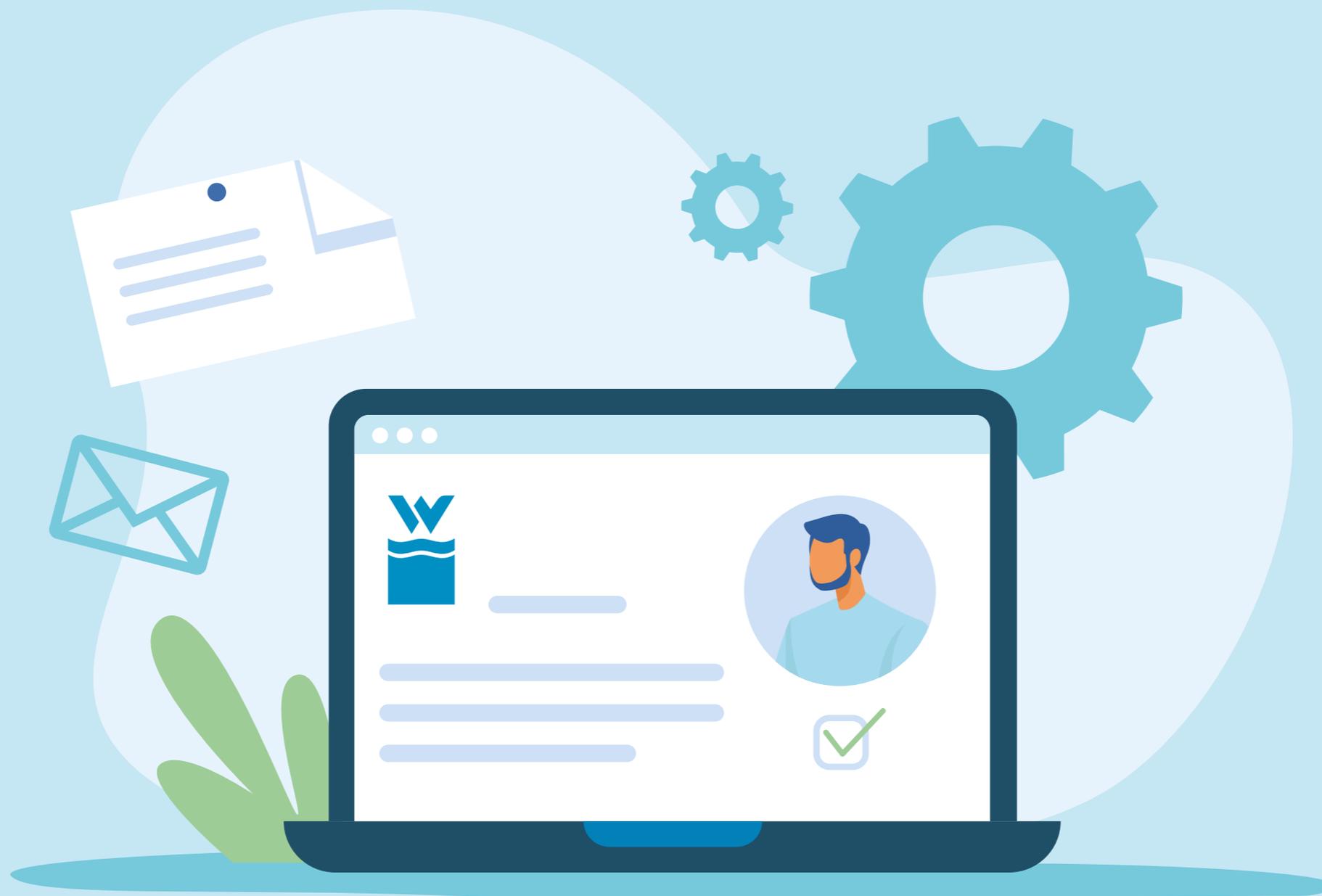
3. AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

17

	31/12/2019	31/12/2018
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	2.595	9.018
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	2.595	9.018
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	0	0
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	1.055	7.479
à la réserve légale	130	451
aux autres réserves	925	.028
Bénéfice (Perte) à reporter	0	0
Bénéfice à distribuer	1.540	1.540
Rétribution des actionnaires	1.540	1.540

Bilan social

3



1. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1.Hommes	2.Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1.204,4	986,2	218,2
Temps partiel	1002	192,2	86,8	105,4
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.325,6	1.035,3	290,3
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.556.493,98	1.293.296,19	263.197,79
Temps partiel	1012	94.109,53	52.226,85	41.882,68
Total	1013	1.650.603,51	1.345.523,04	305.080,47
Frais de personnel				
Temps plein	1021	69.474.449,58	57.261.714,54	12.213.135,04
Temps partiel	1022	11.181.864,01	5.483.128,84	5.698.735,17
Total	1023	80.656.713,59	62.744.843,38	17.911.870,21
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	2.095.696,36	1.807.286,76	288.409,60
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.316,1	1.051,20	277,20
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.604.942	1.416.298,53	370.725,32
Frais de personnel	1023	78.474.600,32	60.442.781,57	17.514.542,61
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	2.059.281,72	1.584.450,94	474.830,78

A la date de clôture de l'exercice (31.12.2019)	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1.218	199	1.349,40
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1.202	197	1.331,8
Contrat à durée déterminée	111	16	2	17,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	990	92	1.047,1
de niveau primaire	1200	507	49	534,8
de niveau secondaire	1201	310	30	329,9
de niveau supérieur non universitaire	1202	91	6	94,8
de niveau supérieur universitaire	1203	82	7	87,6
Femmes	121	228	107	302,3
de niveau primaire	1210	26	27	43,8
de niveau secondaire	1211	125	57	164,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	36	14	45,8
de niveau supérieur universitaire	1213	41	9	47,9
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	123	16	135,5
Employés	134	601	114	678,1
Ouvriers	132	494	69	535,8
Autres	133	0	0	0

2. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0	0
Nombre d'heures effectivement prestées	151	0	0
Frais pour l'entreprise	152	0	0

3. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

21

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	106	0	106
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	85	0	85
Contrat à durée déterminée	211	19	0	19
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0
Contrat de remplacement	213	2	0	2
SORTIES				
Codes				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	71	6	74,12
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	63	5	65,94
Contrat à durée déterminée	311	6	1	6,18
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0
Contrat de remplacement	313	2	0	2
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	39	2	40,34
Chômage avec complément d'entreprise	341	0	0	0
Licenciement	342	13	1	13,8
Autre motif	343	19	3	19,98
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	0	0	0

4. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	875	5811	256
Nombre d'heures de formation suivies	5802	24.594,98	5812	10.526,32
Coût net pour l'entreprise	5803	1.558.156,57	5813	548.748,55
dont coût brut directement lié aux formations	58031	1.558.156,57	58131	548.748,55
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0	58132	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5821	523	5831	136
Nombre d'heures de formation suivies	5822	3.662,50	5832	1.946,00
Coût net pour l'entreprise	5823	241.079,30	5833	89.982,37

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5841	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	5842	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise	5843	0	5853	0

Règles d'évaluation

4



Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les taux d'amortissements linéaires suivants sont appliqués pour les 12 mois de l'exercice (sans considération de leur date d'acquisition):

→ Immobilisations incorporelles 20 %

Les études, antérieures à 2009, liées aux travaux de protection des captages, comptabilisées en « commandes en cours d'exécution » et non refacturées dans leur intégralité lors du décompte final, ont fait l'objet, pour le solde, au cours des exercices comptables 2009 à 2012, d'un reclassement dans les immobilisations incorporelles. Ces études sont amorties en 5 ans suivant la méthode linéaire.

Depuis 2016, conformément à l'arrêté royal du 18 décembre 2015, les frais de recherche ne sont plus immobilisés. Les frais de recherche immobilisés antérieurement au 1^{er} janvier 2016 continuent à être amortis suivant les règles d'évaluation déjà en vigueur.

Les certificats verts octroyés par la CWaPE à la SWDE pour la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles et sont valorisés au prix minimum garanti par la loi ou au prix fixé par tout autre intermédiaire.

Les cessions de certificats verts s'opèrent en fonction de la date de péremption (sortie en premier lieu des avoirs les plus anciens).

Il n'y a aucun amortissement pratiqué sur les certificats verts.

→ Immobilisations corporelles

Les réseaux sont repris à leur valeur conventionnelle tenant compte de leur vétusté.

Ils sont amortis, dès l'année de leur acquisition par la SWDE, comme tout bien neuf, suivant les règles d'évaluation attachées à la catégorie d'immobilisé à laquelle ils appartiennent.

Terrains

Les acquisitions d'emprises et leurs frais accessoires sont comptabilisés sous cette rubrique depuis l'exercice 2015. Aucun amortissement n'est pratiqué.

Constructions

> Bâtiments technico-administratifs

Antérieurs à 1987	5 %
De 1987 à 1997	3,33 % (dégressif)
De 1997 à 2006	3,33 %
Depuis 2006	3,33 %

> Bâtiments de production

Antérieurs à 1987	5 %
De 1987 à 1997	3,33 % (dégressif)
De 1997 à 2006	3,33 %
De 2006 à 2014	5 %
Depuis 2014	3,33 %

Les améliorations durables, d'un montant global inférieur à 20.000 € ou d'un montant global supérieur à 20.000 € mais constituées d'un nombre important de postes divers de faibles valeurs unitaires, apportées aux bâtiments administratifs, de production et des centres d'exploitation sont immobilisées et amorties au taux de 10% l'an à partir de l'exercice comptable 2018.

Installations, machines et outillage

> Canalisations

Antérieurs à 1987	3,33 %
De 1987 à 1997	2 % (dégressif)
De 1997 à 2006	2 %
De 2006 à 2014	3,33 %
Depuis 2014	2 %

> Equipements électromécaniques et Appareillages

Antérieurs à 1987	10 %
De 1994 à 1997	10 % (dégressif)
De 1997 à 2006	10 %
De 2006 à 2014	10 %
Depuis 2014	6,67 %

> Remplacements raccordements

Avant 2006	10 %
De 2006 à 2014	5 %
Depuis 2014	3,33 %

> Remplacements compteurs

Avant 2006	10 %
De 2006 à 2014	12,5 %
Depuis 2014	6,25 %

> Télégestion

10 %

> Outillage

20 %

Laboratoire	14,29 ou 20 %
Radio	10 %

Mobilier et matériel roulant

> Matériel informatique

25 %

> Mobilier et matériel de bureau

10 %

> Matériel roulant neuf

Voitures, camionnettes	20 %
Camions	10 %
Mini-pelles	20 %
Mini-pelles (à partir de 2015)	10 %
Excavatrices et engins lourds de chantier	10 %

> Matériel roulant d'occasion

Le taux de base pratiqué (converti en années) pour le matériel roulant neuf est augmenté du nombre d'années qui se sont écoulées depuis la date de la première mise en service du matériel roulant. Pour déterminer celle-ci, on se base sur le certificat d'immatriculation ou, à défaut, tout document comptable du vendeur.

Les travaux sur raccordements

Depuis 2010, les travaux (principalement d'installation) sur raccordements, compteurs et appareillages y liés font l'objet d'une facturation envers la clientèle et sont activés sous la rubrique des immobilisations corporelles.

Ces immobilisés sont valorisés à leur prix de revient augmenté des frais généraux de 15% sur les sorties de stock et de 12,25 % sur l'ensemble des coûts. En contrepartie, le produit de la facturation fait l'objet de l'enregistrement d'un subside à due concurrence au passif du bilan.

Au terme de chaque exercice, l'éventuelle différence positive entre produits et coûts (en ce compris ceux résultant des factures à émettre et à recevoir) est porté à la rubrique « Autres produits d'exploitation ». A dater de l'exercice 2015, cet examen et les éventuelles comptabilisations qui en découlent sont opérés au niveau des produits et coûts agrégés par sous-bassins.

Les taux d'amortissement calculés sur ces travaux facturés sont identiques à ceux pratiqués pour le remplacement de raccordements, de compteurs et d'appareillages depuis 2006. A partir du 1^{er} janvier 2014, les durées d'amortissement des travaux de remplacements de raccordements, de compteurs et d'appareillages sont modifiées. Lors de l'immobilisation de ces travaux, les taux d'amortissement changent pour respecter les nouvelles règles d'évaluation.

Les travaux d'extension de réseau de distribution d'eau apportés par des tiers à titre gratuit

Depuis l'exercice 2011, les travaux d'extension de réseaux réalisés par des tiers avec apport à titre gratuit à la SWDE, dans le respect des obligations imposées par le décret du 12 février 2004 (relatif à la tarification et aux conditions générales de distribution publique de l'eau en Wallonie) sont immobilisés pour le montant du devis SWDE, hors frais généraux et incluant le coût des terrassements.

Le montant de l'apport doit être considéré comme un subside et enregistré comme tel au passif du bilan. Les taux d'amortissement calculés sur ces subsides sont identiques à ceux pratiqués pour les immobilisations correspondantes.

Frais d'études et de surveillance

Ces deux types de frais sont imputés directement sur le compte d'exploitation de l'exercice concerné. En contrepartie, en cas de réalisation de travaux, des frais généraux de 0 à 12,25% sont calculés sur le coût d'acquisition réel du bien et sont portés en immobilisations corporelles (via la technique comptable de la production immobilisée).

Depuis 2015, les études et les frais de surveillance externalisés liés aux travaux contribuant à la pérennisation de l'alimentation en eau (schéma directeur de Production) sont immobilisés (sans surcharge complémentaire) comme coût accessoire des immobilisations corporelles auxquels ils ont contribué.

Réparation de fuites découvertes suite à une recherche planifiée par les cellules RF

À dater de l'exercice 2017, les réparations de conduites, appareillages et raccordements liées à une recherche de fuite planifiée sont immobilisées et amorties de manière linéaire sur une durée de 10 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Les entrées et les sorties de stocks sont réalisées selon la méthode du prix moyen pondéré.

La nouvelle méthode portant sur les réductions de valeur tient compte du taux de rotation de chaque type de stock (pièces de distribution, pièces de production, matériel électrique, petits compteurs, grands compteurs et divers). Par contre, pour le type de stock « masse d'habillement », qui fait partie du stock de la Société depuis l'exercice 2010, aucune réduction de valeur ne doit être appliquée.

La période du calcul du taux de rotation est de 1 an pour tous les articles mis à part pour les articles de production qui subissent moins de rotation et qui est portée à 5 ans.

Le taux de rotation est le résultat des quantités consommées divisé par le stock moyen.

Réduction de valeur pour les pièces de production et les petits compteurs

Taux de rotation	Taux réduction de valeur
entre 99 et 51	15%
entre 50 et 01	30%
inférieur à 01	45%

Réductions de valeur pour tous les autres types de stock

Taux de rotation	Taux réduction de valeur
entre 99 et 51	25%
entre 50 et 01	50%
inférieur à 01	75%

La possibilité d'exclure les nouveaux articles créés durant les deux dernières années a été choisie afin de ne pas réduire la valeur des nouvelles pièces qui n'ont pas encore été consommées.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont valorisées au prix de revient augmenté de frais généraux forfaitaires (0 % à 12,25 %).

Factures à émettre dans le cadre de l'annualisation des produits sur vente d'eau

Une décote sur les montants estimés des consommations soumises au CVD est annuellement appliquée depuis l'exercice 2010.

Depuis 2015, le pourcentage de décote est calculé en établissant la moyenne arithmétique des décotes qui auraient dû être enregistrées sur les 4 derniers exercices.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'estimation des produits annuels relatifs aux consommations soumises au CVD, aux redevances CVD et aux locations de compteurs se base sur des données historiques de facturation. L'estimation repose sur la moyenne pondérée des trois dernières années de facturation réelle.

Par ailleurs, le mode de calcul d'estimation des consommations soumises au CVD a été affiné et prend en compte également une estimation des régularisations des consommations de l'exercice qui seront enregistrées au cours des années N+2 et suivantes.

Créances douteuses

Pour les créances commerciales, les créances douteuses sont isolées des autres créances commerciales à un an au plus après 120 jours en tenant compte des montants inscrits au crédit des comptes clients.

Ces créances font l'objet d'une réduction de valeur déterminée sur la base forfaitaire en fonction de l'antériorité des créances ouvertes :

>	Au-delà d'un an	30 %
>	Au-delà de deux ans	75 %
>	Au-delà de trois ans	100 %

Placements de trésorerie

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres.

Comptes de régularisation de l'actif

Ils comprennent :

- Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur.
- Les revenus, ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant.

En sa séance du 29 septembre 2006, le Conseil d'administration a décidé :

- d'effectuer un paiement unique de 12.000 milliers € à l'assurance pension pour tenir compte de l'impact post-fusion provenant de l'intégration du personnel d'Aquasambre et de l'AIE dans les effectifs SWDE
- d'étaler (à partir du 1^{er} décembre 2006) la prise en charge de ce versement sur quinze ans, durée comprise entre l'âge moyen actuel du personnel Aquasambre et de l'âge attendu de prise de pension.

En sa séance du 18 décembre 2015, le Conseil d'administration a décidé d'effectuer, en 2016, le versement d'une prime unique de 66.000 milliers € à l'assurance pension pour tenir compte de la décision de Gouvernement wallon du 17 décembre 2015 chargeant la SWDE de consolider ses réserves afin de couvrir au 31 décembre 2016, à concurrence de 100 %, ses engagements de financement minimum légal tels que prévus en assurance de groupe et de respecter le seuil minimum de 60 % pour les années ultérieures conformément au contrat de gestion.

En sa séance du 25 mars 2016, le Conseil d'administration a approuvé l'étalement sur 20 ans de la prise en charge, à

compter de 2015, de la prime unique de 66 millions € 27 qui sera versée en 2016. Cette durée correspond à la différence entre l'âge moyen actuel du personnel et l'âge attendu de la prise de pension. Cet étalement est justifié par le fait que, en l'absence de ce versement unique, la société aurait été tenue – en sus de l'augmentation récurrente de son taux de cotisation – de procéder annuellement à des versements complémentaires pour maintenir, à terme, les couvertures requises.

La prime unique de 66.000 milliers € décidée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2015 et la prime exceptionnelle de 5.000 milliers € décidée par le Conseil d'administration du 25 novembre 2016 seront versées progressivement vers un fonds dédié en branche 23 suivant un calendrier d'investissements répartis sur les années 2018 et 2019

Les goodwill dégagés lors des fusions avec Aquasambre, l'IDEMLS et l'AIE ont été répartis dans les différentes rubriques d'immobilisés proportionnellement aux actifs apportés et amortis suivant les règles d'évaluation en vigueur à la SWDE. Au 31 décembre 2006, un amortissement annuel de 1.852 milliers € a été comptabilisé dans les comptes de la SWDE. Or, la fusion est intervenue au 1^{er} décembre 2006, une charge à reporter de 11/12^{ème} de l'amortissement annuel a donc été comptabilisée au 31 décembre 2006 pour 1.697 milliers €. Ce montant sera pris en charge selon les échéances suivantes :

Année de la prise en charge	Montant à prendre en charge
2014	28.181,31 €
2016	7.028,51 €
2026	53.387,64 €
2036	1.608.667,32 €

1.697.264,78 €

Subsides

Les subsides sont amortis au même rythme que les immobilisations y afférentes.

Pour les projets initiés à partir de 2008, l'intervention partielle ou totale que la SPGE réalise dans le cadre de la protection des captages et qui porte sur l'acquisition d'une immobilisation corporelle fait l'objet d'un enregistrement en subside. Cette intervention est amortie au même rythme que l'actif immobilisé correspondant.

Les montants payés par les tiers pour les dossiers de travaux d'extensions créés à partir de 2008 et pour les dossiers de raccordements encore en cours ou créés à partir de 2010 sont comptabilisés en subside. Cette intervention est amortie au même rythme que l'actif immobilisé correspondant. Toutefois, lorsque le subside relatif à l'extension est inférieur au coût du travail, il est lié, en priorité, à la canalisation et amorti au même rythme que celle-ci.

Provision pour intempéries

Une provision pour intempéries est constituée pour se prémunir contre le risque lié aux intempéries. La valorisation est estimée sur une base statistique en fonction de la fréquence et de l'importance des dégâts occasionnés. A partir de l'exercice 2018, le montant nominal est porté à 334.000 € en fonction du montant moyen des utilisations des provisions sur ces 10 dernières années. Ce montant est indexé annuellement conformément à la formule reprise ci-dessous et il sera revu lors de la prochaine survenance d'un événement climatique anormal :

$$\frac{334.000 \text{ €} \times \text{indice santé décembre N}}{\text{Indice santé décembre 2018}}$$

Provision pour personnel

Dans le cadre du plan stratégique de la SWDE et plus particulièrement de l'objectif de développement d'une nouvelle dynamique des ressources humaines, une provision a été constituée en 2018 afin de couvrir la reconversion et le coût de reclassement d'une partie du personnel. Son montant est adapté annuellement afin de tenir compte des évolutions de la population concernée et des hypothèses économiques sous-jacentes

Acomptes vente d'eau et trop perçus clients

Depuis l'exercice 2010, les acomptes facturés relatifs à la vente d'eau, ne sont plus repris au passif du bilan mais en diminution de l'actif (créances commerciales).

A partir de l'exercice 2017, les montants créditeurs relatifs à des comptes clients « eau » dormants ne pouvant pas faire l'objet d'un rapprochement comptable et remontant à 5 ans et plus seront soldés et comptabilisés au compte de résultats au titre d'autres produits d'exploitation. La catégorie client « Administrations publiques » est exclue de ce traitement comptable.

Comptes de régularisation du passif

Ils comprennent :

- Les charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice ultérieur
- Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur
- Les produits forfaitaires obtenus de la SPGE en compensation des créances assainissement irrécouvrables. Ces revenus sont comptabilisés en produits d'exploitation au même rythme que les réductions de valeur actées sur les créances douteuses.

3. Droits et Engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés à l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale figurant au contrat ou à la convention ou à défaut pour leur valeur estimée.

Rapport de rémunération

5



Informations générales

Nom de l'organisme : **La Société wallonne des eaux**

Nature juridique : **SCRL de droit public**

Références légales : **Code de l'eau
(articles D.346 à D.391)**

Ministre de tutelle : **Céline Tellier**

Période de reporting : **2019**

A. INFORMATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS PUBLICS

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	24 nov.2017	Fin 20 mars 2019	8.415,16 €
		21 mars 2019	5 années	25.245,48 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	6.375,00 €
		21 mars 2019	5 années	19.125,00 €
Jean-Marc LIETART	Administrateur	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	918,02 €
		21 mars 2019	Décédé 20 mai 2019	0 €
Mireille FRANCOTTE	Administratrice	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	1.836,04 €
		21 mars 2019	5 années	6.426,14 €
Gonzague DELBAR	Administrateur	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	0 €*
		21 mars 2019	5 années	0 €*
Clarisse ALBERT	Administratrice	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	1.836,04 €
		21 mars 2019	Fin 30 nov. 2019	3.672,08 €
Philippe DELCUVE	Administrateur	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	0 €*
		21 mars 2019	5 années	0 €**
Léon CASAERT	Administrateur	28 mai 2013	Fin 20 mars 2019	900 €
Dominique VAN ROY	Administrateur	28 mai 2013	Fin 20 mars 2019	1.800,00 €
Luc VANSAINGELE	Administrateur	28 mai.2013	Fin 20 mars 2019	0 €***
		21 mars 2019	5 années	0 €***
Jean-Luc MEURICE	Administrateur	28 mai.2013	Fin 20 mars 2019	1.836,04 €
		21 mars 2019	5 années	6.426,14 €
Roland ENGLEBERT	Administrateur	28 mai 2013	Fin 20 mars 2019	1.800,00 €
Véronique BIORDI	Administratrice	28 mai 2013	Fin 20 mars 2019	0 €
Christophe BOMBLED	Administrateur	21 mars 2019	5 années	5.508,12 €
Stéphanie CORTISSE	Administratrice	21 mars 2019	Fin 4 oct. 2019	3.672,08 €
Virginie DI NOTTE	Administratrice	21 mars 2019	5 années	6.426,14 €
Marc LEJEUNE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	5.508,12 €
Carl LUKALU	Administrateur	21 mars 2019	5 années	6.426,14 €

* La rémunération afférente au mandat de M. Gonzague DELBAR (5.508,12€) est versée à IPALLE

** M. Philippe DELCUVE ne peut percevoir de rémunération en application de l'article 15 bis 5° du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public

*** M. Luc VANSAINGELE a renoncé à percevoir sa rémunération.

COMITÉ D'AUDIT	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	24 nov.2017	Fin 20 mars 2019	0 €
		21 mars 2019	5 années	0 €
Jean-Marc LIETART	Administrateur	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	0 €
Véronique BIORDI	Administratrice	28 mai 2013	Fin 20 mars 2019	0 €
Léon CASAERT	Administrateur	28 mai 2013	Fin 20 mars 2019	0 €
Roland ENGLEBERT	Administrateur	28 mai 2013	Fin 20 mars 2019	0 €
Christophe BOMBLED	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Virginie DI NOTTE	Administratrice	21 mars 2019	5 années	0 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	21 mars 2019	5 années	0 €

En application de l'article D447 du Décret programme du 17 juillet 2018, les mandats de tous les administrateurs ont pris fin le 20 mars 2019.

Par décision du 21 mars 2019, le Gouvernement wallon a procédé à la désignation de 14 nouveaux administrateurs publics pour un mandat de 5 ans.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	24 nov.2017	Fin 20 mars 2019	0 €
Mireille FRANCOTTE	Administratrice	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	0 €
		21 mars 2019	5 années	0 €
Clarisse ALBERT	Administratrice	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	0 €
		21 mars 2019	Fin 30 nov. 2019	0 €
Véronique BIORDI	Administratrice	28 mai 2013	Fin 20 mars 2019	0 €
Roland ENGLEBERT	Administrateur	28 mai 2013	Fin 20 mars 2019	0 €
Jean-Luc MEURICE	Administrateur	28 mai.2013	Fin 20 mars 2019	0 €
		21 mars 2019	5 années	0 €
Marc LEJEUNE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Carl LUKALU	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €

COMITÉ STRATÉGIQUE	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	24 nov.2017	Fin 20 mars 2019	0 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	0 €
		21 mars 2019	5 années	0 €
Gonzague DELBAR	Administrateur	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	0 €
		21 mars 2019	5 années	0 €
Philippe DELCUVE	Administrateur	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	0 €
		21 mars 2019	5 années	0 €
Jean-Marc LIETART	Administrateur	28 sept.2017	Fin 20 mars 2019	0 €
		21 mars 2019	Décédé	0 €
Dominique VAN ROY	Administrateur	28 mai 2013	Fin 20 mars 2019	0 €
Luc VANSAINGELE	Administrateur	28 mai.2013	Fin 20 mars 2019	0 €
		21 mars 2019	5 années	0 €
Stéphanie CORTISSE	Administratrice	21 mars 2019	Fin 4 oct. 2019	0 €

En application de l'article D447 du Décret programme du 17 juillet 2018, les mandats de tous les administrateurs ont pris fin le 20 mars 2019.

Par décision du 21 mars 2019, le Gouvernement wallon a procédé à la désignation de 14 nouveaux administrateurs publics pour un mandat de 5 ans.

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

à partir du 1^{er} juillet 2018

Titre	Fixe par an	Jeton par réunion
Président	33.000 €	-
Vice-Président	25.000 €	-
Administrateur	-	900 €
Commissaire du Gouvernement	-	900 €
Membre du collège des commissaires aux comptes désigné par le Gouvernement wallon	9.200 €	-

Ces montants ont été fixés par l'Assemblée générale du 29 mai 2018.

Ils sont indexés de la même manière que les rémunérations.

Les réunions des Comités d'audit, de rémunérations et stratégique ne sont pas rémunérées.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Aucun administrateur public de la SWDE ne détient de mandat dérivé rémunéré.

4. Informations relatives à la répartition des genres

Titre	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	5	9	14
- dont administrateurs publics	5	9	14
- dont administrateurs non publics	0	0	0

5. Informations relatives à la participation aux réunions

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération	Comité stratégique
Aurore TOURNEUR	9/9	2/2	-	-
Thomas SALDEN	9/9	1/2	-	2/2
Jean-Marc LIETART	1/4	-	-	0/1
Mireille FRANCOTTE	9/9	-	2/2	-
Gonzague DELBAR	8/9	-	-	2/2
Clarissee ALBERT	8/8	-	2/2	-
Philippe DELCUVE	9/9	-	-	2/2
Véronique BIORDI	0/2	-	-	-
Léon CASAERT	1/2	-	-	-
Roland ENGLEBERT	2/2	-	-	-
Jean-Luc MEURICE	9/9	-	2/2	-
Dominique VAN ROY	2/2	-	-	-
Luc VANSAINGELE	7/9	-	-	2/2
Stéphanie CORTISSE	4/4	-	-	2/2
Virginie DI NOTTE	6/7	2/2	-	-
Christophe BOMBLED	6/7	2/2	-	-
Marc LEJEUNE	6/7	-	2/2	-
Carl LUKALU	7/7	-	2/2	-

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises en 2019.
- Le Comité d'audit s'est réuni les 11 juin et 4 novembre 2019.
- Le Comité stratégique s'est réuni les 15 mai et 11 septembre 2019.
- Le Comité de rémunération s'est réuni les 23 avril et 22 octobre 2019.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) GESTIONNAIRE(S)

34

1. Informations relatives à la relation de travail

Comité de direction	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat Fct P : - Date AGW désignation - Date entrée en fonction
Eric VAN SEVENANT	Président	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Eric SMIT	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Philippe BOURY	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Isabelle JEURISSEN	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019

Il a été mis fin au détachement de M. Philippe BOURY, en qualité de chef de cabinet du Ministre JEHOLET, le 13 septembre 2019.

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	Eric Van Sevenant	Eric Smit	Philippe Boury	Isabelle Jeurissen
Rémunération de base	135.838,80 €	135.838,80 €	135.838,80 €	135.838,80 €
Rémunération variable (le cas échéant)	19.508,25 €	17.875,00 €	5.312,85 €	17.875,00 €
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	16.725,15 €	16.725,15 €	16.725,15 €	16.725,15 €
Autres composantes de la rémunération	92.327,88 €	73.225,56 €	73.225,56 €	73.225,56 €
Total (rémunération brute annuelle)	264.400,08 €	243.664,51 €	231.102,36 €	243.664,51 €

M. Philippe BOURY était détaché en qualité de chef de Cabinet du Ministre JEHOLET jusqu'au 13 septembre 2019.

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Le Conseil d'administration fixe les composantes de la rémunération variable à allouer aux gestionnaires pour l'exercice 2019:

- Une base commune à l'ensemble des bénéficiaires et intervenant à concurrence de 50% dans le calcul du montant promérité. Elle est calculée au prorata de l'évaluation globale du contrat de gestion pour l'année considérée.
- Une base individualisée intervenant pour les 50 autres % attribuée pour moitié, en fonction de l'évaluation des aptitudes managériales déployées au cours de l'année et pour l'autre moitié, en fonction du degré de réalisation des objectifs individuels fixés pour la même période.

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Aucune indemnité de départ n'est établie en faveur des administrateurs et gestionnaires publics.

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle	Rémunération reversée à l'organisme ?
Eric VAN SEVENANT	- NRB	8.989,59 €	OUI
	- SFE	0 €	-
	- SPGE	0 €	-
Eric SMIT	- Aquawal	0 €	-
	- SFE	0 €	-
Philippe BOURY	- SPGE	0 €	-
	- NRB	708,33 €	OUI
Isabelle JEURISSEN	- Aquawal	0 €	-
	- SFE	0 €	-
	- SPGE	0 €	-

C. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) COMMISSAIRE(S) DU GOUVERNEMENT

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Renaud BAIWIR	22 septembre 2017	Indéterminée	7.344,16 €
Sébastien BERTRAND	22 septembre 2017	Indéterminée	5.508,12 €

2. Informations relatives à la participation aux réunions

	Organe de gestion
Renaud BAIWIR	8/9
Sébastien BERTRAND	6/9

Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en 2019

Présence des observateurs :

M. Claude GREGOIRE a participé à 6 réunions du CA

M. Alain PALMANS a participé à 1 réunion du CA

M. François FONTAINE a participé à 1 réunion du CA

Rapport du Collège des commissaires

6





Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale de la SC Société wallonne des eaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Société wallonne des eaux (la « Société »), nous vous présentons le rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaires par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaires vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels de la SC Société wallonne des eaux durant quatre exercices consécutifs.

En vertu de l'article D.379 du Code de l'Eau, un membre du collège des commissaires est nommé par le Gouvernement. En sa séance du 21 mars 2019, le Gouvernement wallon a désigné M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes, comme membre du Collège des commissaires aux comptes de la Société wallonne des eaux à dater du 28 mai 2019 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, de la SC Société wallonne des eaux, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.094.087.097 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 2.594.563.

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation - Covid-19

Nous attirons l'attention sur les annexes C6.14 et C6.20 des comptes annuels où les conséquences de la crise du COVID-19 sur les opérations et la situation financière de la Société ainsi que les mesures prises par la Société sont décrites.

Nous attirons également votre attention sur ces mêmes annexes où il est mentionné qu'une provision de 5.250.000 EUR a été constituée pour couvrir l'impact de la crise COVID-19 sur base d'un arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2020.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette responsabilité comprend la mise en place d'un contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport de commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau

élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance,

mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant;
- Conclure sur le caractère approprié de l'application, par l'organe de gestion, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de commissaires. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) et aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et associations et des statuts, et de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue de nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les Comptes Annuels pour le même exercice et qu'il a été établi conformément aux articles 3:15 et 3:16 du Code des sociétés et associations (anciens articles 95 et 96 du Code des sociétés).

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Le collège des commissaires et leur réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de leur mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:66 du Code des sociétés et associations ont été correctement ventilés et valorisés dans l'annexe des Comptes annuels.

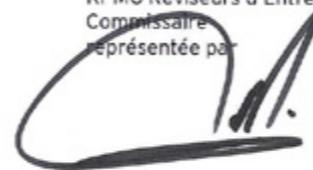
Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Verviers, le 27 avril 2020

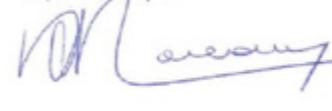
Le collège des commissaires,

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Christophe HABETS
Réviseur d'Entreprises

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par



Marie-Laure MOREAU
Associée *
* Agissant au nom d'une SRL
Réf.: 20MLM0074

La Cour des comptes
représentée par



Pierre RION
Conseiller

”



Éditeur responsable

Éric Van Sevenant
Société wallonne des eaux

Rue de la Concorde, 41
B-4800 Verviers

Conception graphique et mise en page
Paperduck.be